

REGLEMENT 2018  
« COURIR à PORNIC »

Article 1 :

La 24ème édition de « Courir à Pornic » aura lieu le dimanche 8 juillet 2018, elle est organisée par le Côte de Jade Athlétic Club, section de l'Athlétic Clubs du Littoral 44.

3 courses sont au programme :

- 10,6km (Course Christophe Ruer) – départ à 9h30 - Cadets à Masters, années 2002 et précédentes ;
- 3 km (Challenge Gavet) – départ à 10h45 – Benjamins-Minimes, de 2003 à 2006 ;
- 1,5km (Galopade – Challenge Mac Donald's) – départ à 11h15 – Enfants nés de 2007 à 2011, voire plus jeunes si accompagnés d'un parent.

Article 2 :

Les courses de 10,6km et de 3km sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Tout athlète licencié F.F.A. et Triathlon doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course. Ce certificat est conservé par l'organisation (pas de photocopie possible sur place).

Les mineurs, même licenciés, devront obligatoirement présenter une autorisation parentale signée (disponible sur le stand d'inscriptions ou téléchargeable sur <http://cotedejadeac.com>).

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 :

Tout accompagnateur, à pieds, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera le cas échéant arrêté par les commissaires de course.

Les coureurs sans dossard seront également arrêtés, ou écartés avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

En raison du circuit en boucles de « Courir à Pornic », les coureurs les plus rapides sont amenés à dépasser d'autres concurrents ; il est demandé de répondre aux appels des vélos ouvreurs et de s'écarter pour faciliter les dépassements. Aussi pour des raisons de sécurité le port d'écouteurs est interdit.

Article 4 :

Une assistance médicale sera assurée par un Médecin et les Secouristes de la Croix Blanche, le PC se situant dans le village d'arrivée.

Article 5 :

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 6 :

Le chronométrage sera effectué par un système à puce intégré au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard doit être épinglé sur l'avant du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT), de manière visible dans son intégralité.

#### Article 7 :

Les inscriptions se feront uniquement par internet sur le site [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run) , jusqu'au vendredi 6 juillet à 18h.

Le droit d'inscription est de:

- 8€ pour les licenciés F.F.A. / F.F.Tri.

- 10€ pour les non licenciés

Dont 1€ reversé à la SNSM

Frais de transaction : 1€

Possibilité de s'inscrire le samedi 7 juillet au Décathlon Pornic et sur place le matin de la course, avec majoration de 4€ pour tous.

Gratuit pour la Galopade et le 3km

#### Article 8 :

Retrait des dossards et inscriptions (sur présentation de la carte d'identité ou de la licence) :

- Décathlon Pornic le samedi 7 juillet de 10h à 12h et de 14h à 18h

- Sur place, Quai l'Herminier à Pornic, le dimanche 8 juillet, de 7h30 à 9h00.

#### Article 9 :

A l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par un médecin habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

#### Article 10 :

Un classement « scratch » sera affiché dès l'arrivée, pour les 10,6km et les 3km.

Pas de classement pour la galopade.

Les résultats seront disponibles sur les sites internet de courses44.fr, [www.cotedejadeac.com](http://www.cotedejadeac.com) et [www.timepulse.run](http://www.timepulse.run)

#### Article 11 : Récompenses

10,6 km : Lots et produits régionaux aux 3 premiers hommes et femmes des catégories cadets à Masters (pas de cumul de récompenses).

Un V.T.T. pour tout nouveau détenteur du record, chez les Hommes comme chez les Femmes.

1 T-shirt technique (limité à 1000 unités) sera remis à chaque participant au moment du retrait du dossard.

3 km : Récompenses aux 3 premiers garçons et filles.

Galopade : lot à tous les participants à l'arrivée - Pas de podium

Il sera procédé à un tirage au sort pendant l'épreuve des 10,6km (uniquement pour les coureurs du 10,6km). Les résultats seront affichés dès l'arrivée de la course. Les lots seront à retirer sur le podium sur présentation du dossard.

#### Article 12 : Droit à l'image

Les participants aux 3 épreuves (ou leurs parents) autorisent expressément les organisateurs du Côte de Jade Athlétic Club ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaîtraient.

#### Article 13 :

Dans le cadre du respect de l'environnement, de nombreuses poubelles seront mises à disposition afin que chacun évite de jeter tout objet sur la voie publique lors de la manifestation.